

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA PÉPINIÈRE VITICOLE

La FFPV a tenu son Congrès annuel à la Caverne du Pont d'Arc en Ardèche

Le Congrès de la Fédération Française de la Pépinière Viticole (FFPV), qui s'est tenu du 26 au 28 octobre en sud-Ardèche, s'est une nouvelle fois montré très rassembleur, avec plus de 250 professionnels de tout l'Hexagone, fiers de leur savoir-faire, de leurs engagements pour la qualité, et de leur filière dynamique.



Le Secrétaire Général Patrice Gentié a rappelé tout d'abord que la FFPV regroupe les 13 syndicats régionaux, que la pépinière française, ce sont 220 millions de plants, représentant une progression de 12 % par rapport à l'an dernier. Elle occupe la 1^{ère} place de la production mondiale de plants de vignes, et représente à elle seule 40 % de l'offre européenne.

La Fédération regroupe 95 % de la production française : environ 350 adhérents et 563 producteurs de plants (= nombre de cartes de contrôle).

Le CA de la filière atteint 250 millions d'euros, et c'est une activité fort utilisatrice de main-d'œuvre, avec 5 000 équivalents temps plein + la production des porte-greffes qui demande plus de main d'œuvre saisonnière.

TOUR D'HORIZON DES PROBLÉMATIQUES ET DES GRANDES AVANÇÉES DES PÉPINIÈRES

2015, année atypique, démontre la capacité de rebond de la Pépinière

En effet, la demande est très soutenue, alimentée notamment par les mesures OCM, les restructurations et les plans collectifs. Si la filière a produit 200 millions de plants en pépinière plein champ (des plants arrachés à l'automne 2014 et vendus en 2015), elle n'a pas pu répondre à toute la demande en raison de taux de reprise historiquement bas soit 50 % (« on est sur un matériel vivant » rappelle le président David Amblevert).

Cela a entraîné des reports de plantations pour les viticulteurs, minimisés sur la façade atlantique grâce à la fourniture de plants en pots, qui sont hélas très peu utilisables dans les pépinières de la vallée du Rhône (en raison du mistral, de la météo, et du taux d'humidité dans l'air).

La production de plants en pots a fait un bond de 11 millions en 2014 à 20 millions en 2015, elle représente 10 % de la production, dans les régions Aquitaine-Val de Loire-Midi Pyrénées. Les plants en pots se développent aussi dans le Languedoc Roussillon grâce au goutte à goutte.

2016 s'annonce globalement dynamique, même si les taux de reprise ne sont pas encore connus.

Le marché export : touché par le protectionnisme et l'embargo, par Miguel Mercier

Miguel Mercier rappelle que le grand export nécessite un document phytosanitaire et des accords entre les pays : « nous rencontrons de plus en plus de difficultés sur le plan sanitaire et économique, de + en + de pays se ferment, la tendance est au protectionnisme :»

■ Pays de l'Est : nous exportons beaucoup vers la Russie et l'Ukraine, nous sommes maintenant touchés par l'embargo!

■ Argentine, Tunisie, Turquie font partie des pays qui ont durci leur réglementation sanitaire, pour raisons religieuses ou politiques

Ces baisses sont compensées par un marché dynamique dans les pays européens voisins.

Nous sommes loin du début des années 2000 où l'export représentait 1/3 des ventes, aujourd'hui le total mondial est de 10 % de nos ventes.

Ce constat s'explique également par le fait que nous avons voulu privilégier notre marché français très demandeur de plants, ce qui ne nous a pas permis d'accompagner la croissance sur l'Europe (parts de marché récupérées par l'Italie). »

La filière française, 1er producteur mondial, est néanmoins reconnue sur tous les marchés pour :

- Sa compétitivité : l'ensemble de la filière a pris ce chemin
- Son innovation variétale : efficacité de la marque ENTAV INRA, nouveaux clones...
- Son niveau qualitatif reconnu : les pépiniéristes français sont les seuls à pouvoir exporter en Chine et au Canada, marchés porteurs, mais qu'ils ont dû mettre en veille actuellement pour satisfaire le marché national.
- « Nous sommes très optimistes pour conquérir des parts de marché à terme » conclut Miguel Mercier.

Le plan de compétitivité est adopté par chaque syndicat régional : c'est parti !

Il avait été proposé au Congrès 2014, tenant compte du fait que les atouts de la filière sont importants certes - 1er pays producteur mondial, un grand nombre d'entreprises très réactives, la notoriété internationale de la marque ENTAV-INRA®, la diversité de la production et les complémentarités régionales, un savoir-faire mondialement reconnu...- MAIS que sa production est atomisée, le contexte économique peu favorable, les formalités administratives lourdes, les coûts de production sont les plus élevés, d'où une baisse de compétitivité.

Un projet ambitieux prévoyant 15 millions d'euros d'investissement sur 5 ans, pour adapter les produits à la demande de la viticulture pour une meilleure performance économique et environnementale :

- de nouvelles variétés résistantes aux maladies, permettant ainsi de diminuer les intrants,
- une accélération de la mécanisation pour limiter la pénibilité et gagner en compétitivité – une assistance au triage et au débouturage, une machine à planter et arracher la pépinière par exemple
- des bâtiments plus modernes
- l'optimisation de la gestion de l'eau, etc.

Les syndicats régionaux ont pris le relais pour élaborer des plans de compétitivité régionaux, adaptés à leurs besoins et à leur environnement administratif. Le processus est plus ou moins avancé selon les régions, par exemple :

- Rhône Alpes : plans de prospection, modernisation des machines (fonds européens PCAE)
- PACA : plutôt la machine TEC, la traçabilité, la modernisation des bâtiments
- Aquitaine : le plan PEPI 2020 – un accompagnement du Conseil Régional Aquitaine à hauteur de 40 % des investissements éligibles dans un plafond compris entre 3 000 et 100 000 €

Les simplifications administratives : « la complexité française fait que les volontés sont parfois mises à mal, cependant nous persévérons dans nos demandes » affirme David Amblevert.

Les vignes mères de greffons bios : avec le mouvement de conversion en bio de certains viticulteurs, des vignes-mères de greffons situées en zone de PLO se trouvent exclues de la possibilité d'y prélever des greffons. Dans le contexte actuel de pénurie de greffons certifiés sur certains cépages, la FFPV a renouvelé sa demande d'avoir la possibilité d'utiliser ces greffons sous condition de traitement à l'eau chaude.

Par l'Arrêté du 7 sept 2015 nous avons la possibilité que ces vignes soient traitées avec le Pyrevert puis TEC (traitement à l'eau chaude) du matériel végétal (dérogation annuelle demandée avant le 31 mars de chaque année)

Flavescence Dorée : succès de la prospection, la dynamique collective fonctionne

FranceAgriMer assure 50 % de la prospection des vignobles à greffons. Et les pépiniéristes, pour la plupart avec l'aide du FREDON (association spécialisée dans la santé du végétal et agréée par le Ministère de l'Agriculture) ont prospecté la plupart des régions, rang par rang et pied par pied, sur un large périmètre incluant donc les vignes des viticulteurs. Toute la profession est sensibilisée.

Un consensus sera-t-il trouvé concernant le traitement à l'eau chaude (TEC) ?

David Amblevert : « nous avons demandé au Ministère, sur les bases d'un rapport remis par l'IFV, l'évolution du couple temps-

température de 50° 45' trop traumatisant à 50° 35', et nous réaffirmons notre opposition totale à la généralisation du TEC. Le TEC doit rester occasionnel et laisser la place à la prévention, par la prospection et le traitement insecticide éventuel.

D'ailleurs, l'Association des Viticulteurs d'Alsace – celle qui avait demandé d'intégrer dans le cahier des charges Alsace le TEC - demande maintenant le retrait de cette mesure, constatant des reprises aléatoires.

Conclusion de David Amblevert, avec les mots d'ouverture du Congrès = traçabilité et transparence

« À tort nous ne parlions pas assez de ce que nous faisons en termes de traçabilité. Nous demandons maintenant au Ministère de l'Agriculture une mention supplémentaire : sur les étiquettes bleues qui font office de passeport phytosanitaire européen PPE, apposer le pays d'origine des greffons et porte greffes (3 origines seront indiquées : le greffon, le porte greffe, et le pays de l'assemblage) Nous ne sommes pas des simples fournisseurs, mais des partenaires de la viticulture ».